



FORMATION MJPM

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



REPÉRER

Mieux prévenir les situations de violences



ACCOMPAGNER

Agir de manière adaptée, coordonnée et respectueuse des capacités des personnes protégées.



ORIENTER

Offrir un parcours d'accompagnement ajusté aux capacités de la personne, favorisant son autonomie et son pouvoir d'agir

POURQUOI CETTE FORMATION EST ESSENTIELLE POUR LES MJPM ?

Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs occupent une place centrale dans l'accompagnement des personnes protégées. À ce titre, ils sont souvent en première ligne pour repérer des situations de vulnérabilité, recueillir une parole, ou être sollicités face à des faits ou des soupçons de violences sexistes et/ou sexuelles (VSS).

Cette formation a pour objectif d'apporter aux MJPM un véritable "bonus" dans leur accompagnement, en renforçant leurs compétences pour :

- Mieux prévenir les situations de violences,
- Sécuriser leurs pratiques professionnelles,
- Agir de manière adaptée, coordonnée et respectueuse des capacités des personnes protégées.

DES BESOINS ESSENTIELS AU CŒUR DE LA FORMATION

Le programme de formation s'appuie sur des besoins identifiés comme fondamentaux pour les personnes protégées :

- Renforcer l'éducation à la santé sexuelle, de manière adaptée, continue et respectueuse des capacités de chacun
- Garantir un accès effectif à l'information pour toutes et tous, quels que soient le handicap ou la situation de protection
- Offrir un parcours d'accompagnement ajusté aux capacités de la personne, favorisant son autonomie et son pouvoir d'agir
- Identifier, informer et orienter de façon sécurisée en cas de violences avérées ou suspectées

Ces enjeux sont directement intégrés dans les contenus et les outils proposés aux MJPM.

CE QUE LA FORMATION APPORTE CONCRÈTEMENT AUX MJPM

La formation vise à :

- Sensibiliser les MJPM aux enjeux des violences sexistes et sexuelles chez les personnes protégées
- Développer des repères clairs pour le repérage des situations à risque ou de violences
- Adapter la posture professionnelle face à la parole de la personne
- Mieux connaître les ressources et relais du territoire
- Disposer d'outils concrets et opérationnels pour prévenir, orienter et agir

UNE FORMATION PENSÉE POUR LE TERRAIN

La formation est construite pour être directement mobilisable dans la pratique quotidienne des MJPM.

Elle articule :

- Des apports théoriques accessibles,
- Des situations pratiques issues du terrain,
- Des temps d'échanges entre professionnels,
- Une co-construction d'outils adaptés aux réalités locales.

L'objectif est de permettre aux MJPM de se sentir outillés, légitimes et sécurisés dans leurs interventions.

LE PROJET DE FORMATION

Le projet prévoit l'organisation de cinq sessions de formation, chacune composée de quatre demi-journées, à destination des MJPM délégués ou privés.

Ces sessions seront déployées sur les cinq territoires de la Moselle, afin de garantir une couverture territoriale équilibrée et un accès facilité pour les professionnels.

UNE FORMATION EN DEUX TEMPS

Apports théoriques et pratiques – 1 jour et demi

Ce premier temps est consacré au repérage, à l'accueil et à l'orientation des personnes protégées victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS), qu'elles vivent à domicile ou en institution.

Les contenus abordés permettent de :

- Mieux comprendre les mécanismes des VSS
- Identifier les signaux d'alerte chez les personnes protégées
- Adapter sa posture professionnelle
- Orienter de manière sécurisée vers les dispositifs compétents

Analyse de pratiques et co-construction – 1 demi-journée

La quatrième demi-journée est dédiée à un temps d'analyse de pratiques professionnelles.

Elle permet aux participants de :

- Partager leurs expériences de terrain
- Formuler leurs questionnements
- Exprimer leurs besoins concrets

Ce temps d'échange vise à ancrer les apprentissages dans la réalité professionnelle.

En lien direct avec les besoins identifiés, cette séquence comprend également un temps de co-construction d'un outil d'action opérationnelle, en collaboration avec les acteurs locaux, notamment :

- Les dispositifs d'accueil des victimes
- La Maison de Protection des Familles (MPF) de la gendarmerie

L'outil élaboré prendra la forme d'une procédure claire et opérationnelle, intégrant :

- Des repères concrets sur les postures professionnelles à adopter
- Les informations essentielles à transmettre à la personne protégée
- Les contacts prioritaires à mobiliser
- Les relais et ressources disponibles sur le territoire

UN PROJET INSCRIT DANS LES CADRES DE RÉFÉRENCE

Le projet s'appuie sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et s'inscrit dans une dynamique d'articulation étroite avec le COPIL VSS handicap.

Il vise à renforcer les compétences des MJPM tout en consolidant les liens entre professionnels, au service d'un accompagnement sécurisé et respectueux des personnes protégées.

CONTACT

Pour toute information complémentaire :

www.crhvas-grandest.fr/
centrederessources@udaf54.com
[06 49 48 17 19](tel:0649481719)

INSCRIPTIONS

<https://don-udaf54.givexpert.fr/inscriptions-formation-mjpm>



UNE FORMATION FINANÇÉ PAR LA DREETS ET MISE EN PLACE PAR INTIMAGIR GRAND EST



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

